

**Procès-verbal
de la séance du mardi 14 juin 2022 à 20h00
à la salle communale de Burtigny**

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022
3. Comptes annuels pour l'exercice 2021
 - Préavis n° 07/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
4. Rapport de gestion sur l'exercice 2021
 - Préavis n° 08/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission de gestion
5. Projet d'arrêté d'imposition 2023
 - Préavis n° 09/2021-2026 de la Municipalité
 - Rapport de la Commission des finances
6. Nominations (pour l'année 01.07.2022 - 30.06.2023)
 - a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants
 - b) Commission de gestion, taxes et émoluments
 - c) Commission des finances
 - d) Commission des travaux
 - e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président, M. Patrick Rosselet, ouvre la séance en saluant la présence de Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, Mme Monya Jaccard et M. Oswald Schnyder, membres de la Municipalité, ainsi que de M. Javier Vences, boursier communal.

Il formule ses meilleurs vœux à M. Pierre Hauser, Municipal, pour un prompt rétablissement.

Le Président rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter le travail de la secrétaire. Une fois le PV accepté, cet enregistrement sera effacé.

Il confirme que la convocation et ses annexes ont été envoyées dans les délais et demande à la secrétaire de procéder à l'appel : sur les 35 membres que compte le Conseil général, 30 membres sont présents, 4 excusés et 1 absent. Le Président procède à l'assermentation de Mme Isabelle Garcia Morgado, nouvelle membre du Conseil général.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 mai 2022

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation et sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté à une large majorité et une abstention.

3. Préavis n° 07/2021-2026 : Comptes annuel pour l'exercice 2021

M. Frank Früh lit le rapport de la Commission de gestion, composée de MM. Paul Sergy, Sylvain Hofer et du rapporteur. La commission relève que l'excédent de revenus avant amortissements, investissements, désinvestissements et attribution aux réserves était inférieur de 6 % par rapport à celui de 2020, ce qui a permis à la Commune d'augmenter de manière importante le fonds de réserve pour travaux et de dégager au final un bénéfice de CHF 16'092.67 lors de l'exercice sous revue. Ce résultat doit toutefois être interprété de manière prudente, car il est tributaire de nombreux facteurs sur lesquels la Commune n'a pas d'emprise, à l'instar de la péréquation fiscale, de la facture sociale ainsi que des impôts conjoncturels encaissés.

En conclusion, la commission remercie la Municipalité pour sa gestion rigoureuse et son engagement à gérer les affaires courantes de manière maîtrisée et conformément au budget. Elle prie le Conseil général d'accepter les comptes et le bilan 2021 tels que présentés.

Mme Valérie Jeanrenaud prend la parole et souhaite apporter des informations complémentaires concernant le montant consacré à la communication et à des vidéos. Il faut savoir que lorsqu'une entité fait une demande à une fondation, certains donateurs ont des critères bien précis pour l'utilisation des fonds. En l'occurrence, les deux fondations donatrices ont comme critères la communication de ces projets. Ce qui explique les montants attribués à ces postes.

M. Sylvain Hofer s'étonne qu'une association n'ait pas été créée pour porter un tel projet, ce qui lui semblerait plus judicieux plutôt que cela soit fait par une commune. Est-ce bien le rôle d'une commune de rechercher des fonds pour un projet qui a son avis relève plus de valeurs privées personnelles.

Mme Valérie Jeanrenaud précise que la création d'une association permettrait juste d'élargir le champ de recherche de fonds. Mais en finalité ce serait de toute manière la commune qui serait porteuse du projet avec le soutien de l'association.

- **Votation** : Le Conseil général **décide** à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) **d'adopter** les comptes de fonctionnement et d'investissements 2021 tels que présentés, avec un excédent de revenus de CHF 16'092.67, et d'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'au boursier communal.

4. Préavis n° 08/2021-2026 : Rapport de gestion sur l'exercice 2021

Dans son rapport, qui est lu par M. Paul Sergy, la Commission de gestion relève quelques erreurs dans le préavis et propose 4 modifications afin que ce document soit aussi précis que possible. La commission de gestion relève que le système en vigueur avec Forstlogistik ne facilite pas l'analyse des données et également une légère différence dans le calcul du nombre d'habitants.

La commission de gestion demande au Conseil général d'adopter les amendements suivants concernant ce préavis :

1. Dans l'introduction : remplacer le No de préavis 07/2022 par le No 07/2021-2026;
2. Dans la conclusion du préavis : remplacer le No 08/2022 par le No 08/2021-2026;
3. Sous chiffre 1.8 Amendements : le préavis 01/2021 concerne les comptes 2020 et non pas les comptes 2021;
4. Sous chiffre 1.8 Amendements : préavis 03/2021 concerne l'arrêté d'imposition pour l'année 2022 et non 2021.

Concernant la différence dans le nombre d'habitants, Mme Valérie Jeanrenaud explique que cela provient du fait que l'Etat de Vaud arrête ses comptes à une certaine date, alors que parfois les mutations se font à la Commune avec un décalage.

Sans autre remarque ou question, le Président passe au vote concernant les amendements ci-dessus proposés par la Commission de gestion.

- **Votation** : Le conseil général décide à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) **d'adopter** les amendements proposés par la Commission de gestion.

Le Président procède ensuite au vote concernant l'acceptation du préavis 08/2021-2026 tel qu'amendé concernant le rapport de gestion 2021 :

- **Votation** : Le conseil général décide à l'unanimité (0 abstention, 0 avis contraire) **d'adopter** le rapport de gestion 2021 amendé et tel que présenté et de donner décharge à la Municipalité pour la gestion de l'exercice 2021.

5. Préavis n° 09/2021-2026 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Monsieur Jérôme Humbert lit le rapport de la Commission des finances, composée de MM. Sylvain Hofer, Théo Quiblier et du rapporteur. La Commission relève la gestion rigoureuse des finances de la Commune qui permet de maintenir le taux actuel d'imposition à 78.5 %. Elle relève également qu'une baisse d'impôt n'est pas non plus recommandée, car nous n'avons pas encore le recul nécessaire d'une part et d'autre part les coûts de rénovation de l'auberge seront probablement conséquents.

En conclusion, la commission recommande au Conseil général d'accepter ce préavis tel que présenté.

Le Président passe aux questions :

Mme Annick Mury demande quel serait l'impact d'une baisse d'impôt de 1 point sur les finances de la Commune.

M. Javier Vences, boursier, explique qu'un point d'impôt représente actuellement CHF 15'000.- des recettes fiscales. Cela aurait un impact minime sur la péréquation communale.

Mme Anick Mury s'interroge : avec des rentrées fiscales de CHF 980'00.-, en augmentation de CHF 33'000.-, n'y aurait-il pas quand même une justification pour demander une baisse d'impôts ?

Mme Valérie Jeanrenaud précise qu'il faut tenir compte de divers facteurs. Dans le cadre du projet de rénovation de l'Auberge, les taux d'intérêt étaient jusqu'à maintenant relativement bas. Actuellement ces taux d'intérêts remontent. Dans ce contexte, il serait judicieux de ne pas emprunter trop d'argent.

M. Alexandre Mury demande quel est le budget prévu pour les rénovations de l'Auberge ?

Mme Monya Jaccard explique que les fonds de réserve ne sont pas forcément à attribuer entièrement à ces rénovations. Il est très difficile d'articuler un chiffre à ce stade. Il faudra d'abord demander un crédit d'étude pour ce projet et ce n'est qu'après les études qu'un montant pourra être communiqué.

- **Votation** : Le Conseil général **accepte** à une grande majorité (1 abstention, 1 avis contraire) l'arrêté d'imposition amendé pour l'année 2023, soit avec un taux de **78.5% de l'impôt cantonal de base**.

6. Nomination

Le Président procède ensuite aux nominations pour l'année du 01.07.2022 au 30.06.2023.

Membres du bureau :

Président : M. **Patrick Rosselet** est réélu par acclamation. Il précise toutefois qu'il ne se représentera pas l'an prochain pour un nouveau mandat.

Vice-président : M. **Michel Jeanrenaud** est également réélu par acclamation.

Scrutatrices : **Mmes Maud Feignoux et Nathalie Judas** conservent également leur poste.

Scrutatrices suppléantes : Mme Marianne Savary ayant demandé à être remplacée, ce sont **Mmes Christelle Soulard et Anne Menetrey** qui sont élues.

Commission de gestion, taxes et émoluments

Les membres actuels sont réélus pour l'année prochaine. Il s'agit de **MM. Frank Früh, Sylvain Hofer, Jérôme Humbert**. En suppléance, **MM. Daniel Hofer et Daniel Tüscher**.

Commission des finances

Les membres actuels sont également réélus pour une année. Il s'agit de **MM. Sylvain Hofer, Jérôme Humbert et Théo Quiblier**. En suppléance, **M. Philippe Cordey, Mme Annick Mury**.

Commission des travaux

Les membres actuels sont réélus pour une année. Il s'agit de **Mme Nathalie Judas, MM. Michel Jeanrenaud et Daniel Tüscher**. En suppléance : **M. David Guibert**.

Commission d'urbanisme et règlement des constructions

Les membres sont également réélus, à savoir : **Mme Chantal Burnet, MM. Daniel Hofer et Philippe Cordey**. En suppléance : **M. Jean-Paul Humbert**.

7. Communications de la Municipalité

Mme Valérie Jeanrenaud, Syndique, informe l'assemblée que le PA village devrait cette fois-ci arriver à son terme prochainement.

La Municipalité va également relancer le projet de coopérative d'habitation en DDP sur le terrain de Chise.

Après une visite à l'entreprise Birchler, 30 % des déchets encombrants sont recyclés, il s'agit entre autres de Sagex, de plastiques, et du bois.

Mme Cécile Burnet demande si nous retouchons un montant pour le recyclage des papiers et cartons. Mme Valérie Jeanrenaud répond que les papiers-cartons sont remis à l'entreprise Retripa. Il est fort probable que la Commune ne touche plus rien pour cela.

M. Paul Sergy demande pourquoi la Municipalité revient avec ce projet de coopérative d'habitation qui n'avait pourtant pas abouti une première fois.

Mme Valérie Jeanrenaud répond que les personnes intéressées seront assistées pour l'ouvrage par une coopérative à Genève (Equilibre) qui a déjà construits 15 coopératives. Avec le PA village qui n'avancait pas, les gens étaient lassés d'attendre.

Mme Cécile Burnet demande si cela va à nouveau occasionner des frais.

Mme Valérie Jeanrenaud précise que le travail fait en amont n'est pas perdu.

M. Oswald Schnyder prend la parole. Il revient sur la séance précédente et la question posée par M. Paul Sergy dans le dossier du PA Village. Il précise que le parking est effectivement en droit de superficie pour une durée de 65 ans. Le parking appartient à Subueno en échange de 9 places de parc dans le sous-sol. La commune est donc bien copropriétaire d'une partie du parking. Le paragraphe en question sera revu avec le notaire.

La zone 30 Km/h dans le village a été refusée par le Canton. Par contre une rencontre est prévue prochainement afin qu'ils nous soumettent des propositions afin de sécuriser la route.

M. Oswald Schnyder, qui quittera la commune à fin août, a eu beaucoup de plaisir à participer à la vie de Burtigny et remercie l'assemblée pour la confiance accordée.

Vient ensuite le tour de Mme Monya Jaccard qui n'a pas de communication particulière à faire.

M. Jean-Paul Humbert trouve que le montant avancé de 2,5 mio pour les rénovations de l'auberge est bas. Il pense qu'il faut être prudent, le montant final pourrait facilement atteindre 3 ou 4 mio.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que, pour l'instant, il faut effectivement rester très prudent en annonçant des chiffres. Il faudra attendre les résultats des études pour en savoir plus. La Municipalité n'a pas les compétences d'architectes et c'est pour cela qu'elle doit demander des études. Un crédit d'étude sera peut-être présenté en décembre.

Mme Monya Jaccard précise encore que le bâtiment de l'auberge présente des infiltrations d'eau et des moisissures. Elle indique encore que ce bâtiment est vraiment très vieux et à vraiment besoin d'être rénové.

M. Jean-Paul Humbert demande où en est le projet de la source pour lequel un crédit d'étude avait été accordé.

Mme Valérie Jeanrenaud explique que ce projet, qui a été lancé en raison d'un manque d'eau lié aux sources et qui a été devisé à environ 1,8 mio, est en cours. La Commune aura de gros travaux à entreprendre pour refaire des conduites, car la nouvelle source se situe plus en profondeur que l'ancienne source. Il y avait eu un projet commun avec les communes de Marchissy, Le Vaud et Longirod qui n'ont pas souhaité s'associer. La Commune de Burtigny se retrouve donc seule pour porter ce projet. Actuellement, la Commune peut pomper de l'eau sur Begnins, mais à terme il serait judicieux d'avoir une autre solution.

M. Cécile Burnet trouve que le fort débit de la fontaine des Matagasses représente un gaspillage d'eau. Ce à quoi M. Dimitri Jolidon explique que cette fontaine est alimentée uniquement avec le trop plein d'eau.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Annick Mury revient sur la thématique des lisières de forêts et les réflexions apportées à ce sujet. Elle a bien accueilli ce projet et trouverait judicieux que cela puisse servir d'exemple à d'autres.

Mme Valérie Jeanrenaud apporte comme complément d'information que le film tourné a été proposé lors du festival du film vert et sera proposé à la diffusion.

M. Daniel Tüscher demande si Région de Nyon participe également à ce projet.

Mme Valérie Jeanrenaud répond que non, elle ne leur a même pas proposé, car ils sont déjà dans les chiffres rouges.

Mme Annick Mury demande si à l'avenir il serait possible d'inclure occasionnellement un résumé des séances de Région de Nyon.


Mme Maud Feignoux, représentante de notre commune à cette association intercommunale, fera un petit rapport lors de la prochaine séance.

Pour conclure, le président rappelle que la prochaine séance du nouveau Conseil général aura lieu le **mardi 13 décembre 2022**.

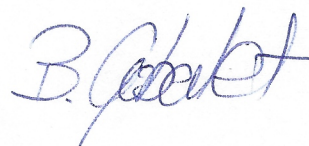
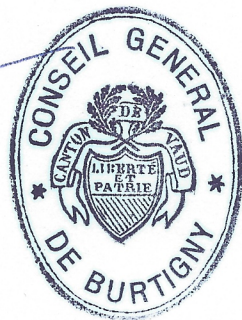
Il clôture la séance à 21h10.

Le président

La secrétaire



Patrick Rosselet



Barbara Gobalet